

AVANCEMENT COMMANDANT NOMINATION AU 01/07/20 VALIDÉE

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Clair



scsi-pn.fr

avril 2020

**CORONAVIRUS
COVID-19**



Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons saisi l'ensemble des autorités compétentes (DGPN, DRCPN, directeur de l'ENSP, BOP) pour garantir à la date du 1er juillet la promotion au grade de commandant des capitaines nommés à la dernière CAP d'avancement.

L'information est aujourd'hui confirmée par le directeur de l'ENSP. Le DGPN, comme il s'y était engagé, a officiellement validé et garanti l'avancement des officiers concernés au 1er juillet 2020.

DANS QUELLES CONDITIONS ?

- ⇒ Révision obligatoire de l'arrêté du 14 juin 2010 (article 2) fixant les modalités de la formation professionnelle pour l'accès au grade de commandant ;
- ⇒ Validation du e-learning dès 2020 au lieu de 2021, avec une formation d'une durée de 60h, et non plus de 90h ;
- ⇒ Passage en CTRPN programmé fin avril ou début mai.

QUELLE ORGANISATION POUR LES STAGIAIRES ?

- ⇒ session de mars 2020 : **validée** (aucun rattrapage nécessaire) ;
- ⇒ sessions de mai et juin 2020 : les 218 stagiaires sont à programmer en e-learning sur une semaine de 30h (module management) entre les mois de mai et juin 2020, puis une semaine en présentiel de 30h à l'ENSP Cannes-Ecluse entre septembre et le 31 décembre 2020.

L'organisation de ce nouveau dispositif reste à affiner.

